

**SOCIETE GENERALE
ASSEMBLEE GENERALE
du 24 mai 2011**

Trois séries de questions écrites ont été adressées à Frédéric Oudéa en vue de l'Assemblée Générale du 24 mai 2011.

Vous trouverez ci-après les questions (formulées de manière résumée) et les réponses du Conseil d'Administration. (Article L- 225 -108 du Code de Commerce)

BERNARD JACQUET

QUESTION

Pourquoi une réévaluation de l'enveloppe des jetons de présence ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau des montants de jetons versés aux administrateurs est disponible dans le document de référence 2011 (page 121) et son actualisation (page 12).

La revalorisation de l'enveloppe s'explique par l'augmentation du nombre d'administrateurs (de 13 à 15).

La revalorisation moyenne par administrateur recevant des jetons ne sera que de 4 %.

QUESTION

Pouvez-vous faire un point d'étape sur Ambition SG 2015 ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il sera répondu à cette question dans la présentation faite par Mr OUDEA sur la stratégie du Groupe lors de l'Assemblée Générale.

QUESTION

Allez-vous faire une augmentation de capital ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de la présentation des résultats, Frédéric OUDEA a répondu par la négative à cette question. A la fin du premier trimestre, le ratio de solvabilité Société Générale s'établissait à 10,8% (Bâle II) en augmentation de 0,3 point, ce qui témoigne de la capacité du Groupe à générer du capital.

QUESTION

Quand allez-vous adopter le vote des résolutions par internet ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société Générale regarde avec intérêt le développement du vote par internet aux Assemblées Générales.

Toutefois, peu d'actionnaires ont jusqu'ici manifesté un intérêt pour cette procédure qui, outre son coût, reste administrativement complexe.

CHRISTIAN PLAETEVOET

QUESTION

La mise en avant de l'affaire Kerviel a fortement entaché l'image de sérieux et de professionnalisme de la banque. Les mesures prises ne modifient pas les fondamentaux de la gestion du risque. Que comptez-vous faire pour réformer l'approche ?

REPOSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'affaire Kerviel a conduit le Groupe à investir fortement sur la gestion des risques opérationnels en allouant des ressources supplémentaires significatives aux fonctions de gestion des risques opérationnels (les effectifs de la filière Risques opérationnels ont crû de 50% entre fin 2007 et fin 2010) et en s'appuyant sur les fondamentaux d'une bonne gestion des risques :

- mesure plus exhaustive et approfondie des risques : le Groupe a bénéficié pour ce faire des dispositifs validés fin 2007 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel dans le cadre de la méthode la plus aboutie de la réforme de Bâle 2 (méthode AMA Advanced Measurement Approach) et dont l'emploi est de mieux en mieux maîtrisé par les équipes ;

- renforcement de la gouvernance des risques avec une systématisation de leur examen en particulier au plus haut niveau du Groupe avec la tenue de comités de coordination du contrôle interne au niveau du Groupe sous la présidence de Séverin Cabannes, Directeur Général Délégué, et dans chaque Pôle d'activités et Direction centrale sous la présidence du responsable de chacune de ces entités ;

- suivi plus rigoureux des actions de réduction des risques : la diversité des risques opérationnels a conduit à la mise en place de très nombreuses actions au sein du Groupe, qu'elles soient structurées sous forme de projets de grande ampleur sponsorisés par des cadres dirigeants du Groupe (en particulier les projets Fighting Back et Resolution dans la banque d'investissement, ou encore Immune et Force dans la banque privée), ou qu'elles soient directement mises en œuvre dans les différents métiers ;

- approfondissement de la culture risques des collaborateurs du Groupe par la mise en place ou l'adaptation des formations, ou encore par des campagnes régulières de sensibilisation.

En définitive tout ceci a amené le Groupe à renforcer les fondamentaux d'une gestion saine des risques opérationnels et à réduire très fortement le coût de ces risques.

Cette action s'inscrit dans une démarche globale pilotée au niveau du Conseil d'Administration avec la participation active du Comité d'audit, du contrôle interne et des risques (définition de l'appétit pour le risque ; projet Enterprise risk management).

QUESTION

L'analyse des pertes montre que les pertes essentielles se situent dans les fonctions de gestion d'actifs et de titrisation. Quelles sont les expositions nominales de la banque directes ou indirectes sur ces actifs hors tous types de couverture et le montant des pertes supportées ou transférées ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la crise financière, qui a frappé plus particulièrement certaines activités entraînant une illiquidité forte sur certains sous-jacents et des dépréciations importantes, le groupe SG a décidé de gérer en extinction certains portefeuilles: en accord avec le régulateur, ces portefeuilles ont été isolés dans la communication financière et font l'objet d'un reporting en annexe des résultats.

Ainsi, les expositions sur ces actifs au 31/12/2010 (figurant ou non dans les Informations Financières Spécifiques -G7-) sont détaillées en page 49 de l'annexe financière aux résultats annuels, y compris les expositions couvertes par monolines, CDPC ou autres institutions financières. Les résultats trimestriels depuis le T1-09, PNB et coût du risque, sont donnés en page 50.

QUESTION

L'importance de ces pertes a annulé les bénéfices affichés par treize ans de gestion de Mr BOUTON et détruit l'épargne de milliers de collaborateurs non concernés. Que comptez-vous faire pour rétablir une part d'équité entre ceux qui par une politique de rémunération très inéquitable et d'autoprotection ont poussé l'entreprise à prendre des risques stupides et ceux qui ont subi ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration ne saurait partager une telle analyse qui fait fi de la réalité de la crise économique financière et de la fraude exceptionnelle dont la banque a été victime. Le Groupe Société Générale a su résister à ces crises et en a tiré les leçons. Aujourd'hui, suite aux décisions du G20 et sous la conduite du Conseil d'Administration, la politique de rémunération des personnels qui ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe fait l'objet d'un encadrement strict validé par le comité des rémunérations et le Conseil d'administration.

Cette politique sera exposée par Jean-Martin Folz et F. Oudéa lors de l'Assemblée Générale.

Elle est détaillée dans le document de référence et son actualisation (p.13) disponibles sur le site de la SOCIETE GENERALE et remis aux actionnaires présents à l'Assemblée Générale.

Plus généralement, la mise en place du plan SG Ambition 2015 répond pleinement à votre préoccupation en mettant les ressources humaines au cœur des objectifs de la banque.

S'agissant de la volonté d'une répartition plus équitable des profits, le Conseil d'Administration souligne deux décisions qui répondent à cette préoccupation :

- le plan d'actions gratuites pour tous : 40 actions pour chaque salarié
- la décision de verser aux salariés un supplément d'intéressement au titre de 2010 comme précédemment au titre de 2009.

QUESTION

Quel budget la SOCIETE GENERALE consacre-t-elle à l'IIF (International Institute of Finance) et à l'AFB (Association Française des Banques) ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ABF reçoit, comme l'IIF, une cotisation statutaire de tous ses membres en proportion de leur taille. Les montants payés restent limités.

QUESTION

Votre rémunération augmente de 300% les rémunérations globales de 5 % les résultats de 154% alors que l'allocation de 11,1 milliards de fonds propres pour l'activité hors pôle au lieu de 5,6 pour une rentabilité négative de 170 millions contre 1,7 milliards en 2009 peut être le signe de risques potentiels importants à venir. En regard de ces chiffres est-elle donc justifiée par une amélioration très importante de la situation – par ailleurs et par des perspectives très favorables de ce secteur sur capitalisé rapport aux autres ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La politique de rémunération des mandataires sociaux est définie en fonction de leur mission de dirigeants du groupe. Elle ne dépend donc en aucun cas de la performance du secteur « hors pôles », qui résulte très largement de conventions internes et comporte notamment des résultats liés à la réévaluation de dettes ou d'instruments dérivés de crédit.

Comme Jean-Martin Folz aura l'occasion de le détailler en AG, la rémunération des mandataires sociaux arrêtée par le Conseil d'Administration repose sur des principes rappelés dans le document de référence.

Cette politique répond aux principes AFEP/MEDEF :

- exhaustivité
- équilibre entre les différents éléments de rémunération
- transparence
- équité entre performances de court et moyen terme
- équilibre entre part quantitative et qualitative

S'agissant du Président Directeur Général, il faut rappeler qu'une grande part de la rémunération est soumise à des conditions de performances ou indexée sur le cours de l'action.

Vous trouverez toutes les informations sur ce sujet dans le document de références (première actualisation, page 6).

CHARLES-HENRI WEIL

QUESTION

Quel changement y-a-t-il eu depuis l'aide de l'Etat dans les établissements qui se trouvent dans les paradis fiscaux (Caraïbes, Suisse, Luxembourg etc...). Vous pratiquez toujours la gestion de fortune ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société Générale applique strictement les recommandations du G20 en matière d'implantation dans les paradis fiscaux. Cette politique repose sur la non-implantation ou le retrait de toute activité dans un Etat considéré comme non-coopératif en application des règles de l'OCDE ou de la législation française qui est aujourd'hui parmi les plus exigeantes.

En application de ces orientations, la Société Générale a fermé toute activité au Panama, aux Philippines et à Brunei. Cette politique est exposée page 394 du document de référence. En revanche, les pays que vous citez ne sont pas considérés comme non-coopératifs au regard des recommandations du G20. D'une manière plus générale, l'activité de banque privée constitue un axe de développement pour le groupe et nous visons à l'horizon 2015 une progression importante des encours accompagné d'un renforcement de notre efficacité opérationnelle.

QUESTION

La presse suisse a fait mention de votre différent avec les US dans l'affaire Stanford. La presse française n'a pas à ma connaissance dit un mot ? Est-ce là la transparence ? Si vous êtes condamnés, cela coûtera à votre établissement 9 milliards de dollars. Garantissez-vous cet établissement ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'affaire Stanford est en cours d'instruction mais un stade très préliminaire. Cette affaire est exposée très complètement page 214 et 215 du document de référence de Société Générale. Il s'agit d'une class action impliquant de nombreuses institutions financières dont SGPB Suisse. Compte tenu des informations à notre disposition et du faible état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été constituée.

QUESTION

Avez-vous vérifié l'activité de vos administrateurs. Pouvez-vous me garantir qu'ils ne sont pas impliqués de près ou de loin dans les scandales bancaires (Fortis, Royal Bank of Scotland, HBOS, Lehman, Bear Stearns) ?

REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chaque année, le Conseil d'Administration s'assure de l'indépendance de ses administrateurs. Par ailleurs, la Charte de l'Administrateur fait obligation à chaque membre de faire état de potentiel conflit d'intérêts. Ces vérifications permettent de répondre positivement à la question. Aucun administrateur n'a été mêlé à ces affaires.